

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23077688

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

06 JUIN 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0241 098 844**

Nom

(en entier) : **AGENCE INTERCOMMUNALE DE DEVELOPPEMENT
DES ARRONDISSEMENTS DE TOURNAI, D'ATH ET DES
COMMUNES AVOISINANTES**

(en abrégé) : **IDETA**

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Quai Saint-Brice, 35 à 7500 TOURNAI**

Objet de l'acte : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du vingt-six mai deux mil vingt trois

7^{ème} Résolution - TOTALLY WIND - Désignation de Monsieur Olivier Bontems en qualité de représentant permanent d'Ideta, nommé administrateur de la précitée

Attendu que l'Ideta est membre de la S.A. TOTALLY WIND (BCE 0801.963.138) constituée au terme d'un acte intervenu le 22 mai 2023 ;

Que l'Ideta, y exercera un mandat d'administrateur en qualité de personne morale au sein de l'organe d'administration de ladite société ;

Que les dispositions de l'Article 2 :55 CSA imposent la désignation d'un représentant permanent en pareil cas ;

Qu'il est proposé de nommer à cette fonction Monsieur Olivier Bontems et de faire procéder aux publications requises aux annexes du Moniteur Belge ;

Vu les statuts de l'Agence Intercommunale Ideta tels que modifiés pour la dernière fois en date du 15 décembre 2022 et publiés aux annexes du Moniteur Belge le 21 décembre 2022 sous le numéro 0384665 arrêtant les compétences du Conseil d'administration ;

Vu la note d'intention rédigée à l'attention du Conseil d'administration ;

Le Conseil d'administration décide

☐ De désigner Monsieur Olivier Bontems en qualité de représentant permanent d'Ideta au sein du Conseil d'Administration de la S.A. TOTALLY WIND (BCE 0801.963.138) ;

☐ De mandater de Monsieur Julien DUMONT, Conseiller juridique, afin d'effectuer les démarches ad hoc permettant la publication de la présentes aux annexes du Moniteur Belge. .

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).